



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2024

Délibération n° 36-2024
Rapporteur : Pierre BIBET

Votants pour : 27

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trois juillet, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Louis CHOAIN, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Françoise ROUTIER à Marie-Lyne VAGNER, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Thérèse FICHET à Frédérique PARIS, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, François VANFLETEREN à Pascal GRIHAULT

Absents : Hugues CANTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Julien LEFEVRE, Justine PIQUOT, Sandrine BOZEC.

Date de la convocation : Mardi 25 juin 2024

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUES BERNARD GOMBERT ET ORDERIC VITAL

Exposé des motifs :

Dans le cadre du Pôle d'Echanges multimodal, le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27) doit réaliser des travaux d'effacement des réseaux aériens de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécom.

Ces travaux concernent les rues Bernard Gombert et Ordéric Vital entre le rond-point (rue du 8 mai 1945/rue Bernard Gombert) et le parking sud de la gare.

Dans le cadre de ces travaux, la délibération n° 06-2020 avait été prise validant une convention de participation financière selon la contribution financière prévisionnelle suivante :

Rues concernées	Nature des travaux d'enfouissement	Montant estimés TTC	Participation communale prévisionnelle
Rues Bernard Gombert et Ordéric Vital (depuis le rond-point jusqu'au parking de la gare)	Distribution publique	62 000 €	38 750 € (soit 75 % du HT)
	Eclairage public	28 000 €	23 333.33 € (soit 100 % du HT)
	Distribution publique	18 000 €	15 000 € (soit 80 % du HT + 100 % de la TVA)
TOTAL		108 000 €	77 083,33 €

Les couts des travaux ayant évolué depuis 2020, il est nécessaire d'actualiser la convention pour prendre en compte les couts supplémentaires sur les travaux des rues Bernard Gombert et Ordéric Vital

La nouvelle contribution financière prévisionnelle suivante s'élève à 95 708 € pour la ville de Bernay, comme suit :

Dépenses d'investissement

Programmes	Montant estimé TTC	Taux de participation communale	Montant de la participation communale
VAP	80 600 €	75 % HT	50 375 €
EAP	36 400 €	100 % HT	30 333 €
TOTAL	117 000 €		80 708 €

Dépenses de fonctionnement

Programmes	Mnt estimé TTC	Taux de participation communale	Montant de la participation communale
TAP	18 000 €	80 % HT + TVA	15 000 €

Réseau Distribution Publique (DP)
Réseau Eclairage Public Coordonné (EP)
Réseau télécom (FT)

Effacement sécurité/environnement (VAP)
Effacement/environnement (EAP)
Effacement sécurité/environnement (TAP)

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°06-2020 portant participation financière de la Ville à des travaux d'enfouissement,
Vu le projet de convention ci-annexé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'ACCEPTER le programme du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure d'enfouissement des réseaux aériens de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécom rues Bernard Gombert et Ordéric Vital entre le rond-point actuel et le parking sud de la gare, d'un montant total de 135 000 € TTC,

D'AUTORISER Madame le Maire à signer avec le SIEGE la convention de participation financière relative à ces enfouissements, sur la base de la contribution financière prévisionnelle s'élevant à 95 708 € pour la ville de Bernay.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 04/07/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

